

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 17 et 20-23 juillet 2020

Questions stratégiques

PROGRAMME CITES SUR LES ESPECES D'ARBRES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.14 à 18.17, *Programme sur les espèces d'arbres* comme suit :

18.14 À l'adresse des Parties

Les Parties sont invitées à fournir au Secrétariat des informations sur les leçons tirées de leurs expériences et sur les recommandations relatives aux :

- a) *travaux réalisés dans le cadre du programme OIBT-CITES sur l'application de la CITES aux espèces de bois tropicaux et sa contribution à l'application de la Convention ; et*
- b) *travaux réalisés dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres pour les espèces d'arbres inscrites à l'Annexe II.*

18.15 À l'adresse du Comité pour les plantes

Le Comité pour les plantes examine tous les rapports du Secrétariat relatifs à l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres et, le cas échéant, formule des recommandations au Secrétariat et au Comité permanent.

18.16 À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examine les rapports du Secrétariat et du Comité pour les plantes relatifs à l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres et, en tenant compte d'autres discussions relatives aux actions de renforcement des capacités, formule des recommandations au Secrétariat, aux Parties et organisations, au sujet du Programme CITES sur les espèces d'arbres et de son avenir à long terme.

18.17 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat :

- a) *recueille les informations relatives à la décision 18.14 et les communique au Comité pour les plantes ;*
- b) *rend compte au Comité pour les plantes et au Comité permanent des avancées réalisées dans le domaine de l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres ;*

- c) *rend compte, en consultation avec le Comité permanent, des avancées réalisées dans le domaine de l'application du Programme CITES sur les espèces d'arbres à la 19e session de la Conférence des Parties ; et*
- d) *poursuit sa collaboration avec les organisations œuvrant, sur les questions liées à la forêt, comme l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et autres membres du Partenariat collaboratif sur les forêts (PCF), au renforcement de l'appui aux Parties en matière d'application de la Convention aux espèces d'arbres inscrites à la CITES.*

3. Le Secrétariat rend compte dans le présent document au Comité pour les plantes des avancées réalisées dans l'application des décisions 18.14 et 18.17, paragraphes a) et b). Le Secrétariat rendra ensuite compte au Comité permanent, en tenant compte des commentaires et recommandations du Comité pour les plantes.

Historique

4. Le 14 juillet 2017, l'Union européenne a convenu de financer un projet comprenant deux volets et intitulé [Soutien à la gestion durable des espèces d'arbres et à la conservation de l'éléphant d'Afrique](#), géré et mis en œuvre par le Secrétariat de la CITES en association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Initié en juin 2017, il était prévu que le projet se termine en juin 2021, avec la possibilité d'une prolongation sans coûts supplémentaires. Le présent document porte sur le volet du projet visant à soutenir la gestion durable des espèces d'arbres inscrites à la CITES. Le Secrétariat a déjà soumis les rapports d'étapes à la 24^e session du Comité pour les plantes (voir le document [PC24 Doc. 9.2](#)) et à la 18^e session de la Conférence des Parties (voir le document [CoP18 Doc. 16](#)).

Objectifs du Programme CITES sur les espèces d'arbres (CTSP)

- 5. Le CTSP a pour objet d'apporter un soutien financier à certaines Parties pour les aider à prendre des mesures de conservation et de gestion faisant en sorte que leur commerce de bois, d'écorce, d'extraits et autres produits d'espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES soit durable, légal et traçable, dans le respect des dispositions de la Convention.
- 6. Les objectifs spécifiques du Programme CITES sur les espèces d'arbres sont :
 - a) garantir la gestion durable d'espèces d'arbres rares et de leurs produits ;
 - b) contribuer au commerce légal, traçable et équitable de produits d'espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES ;
 - c) améliorer et renforcer la gouvernance des forêts, les politiques de gestion des forêts et les capacités de lutte contre la fraude, et assurer des avantages à long terme ; et ;
 - d) contribuer au développement rural dans des zones souvent reculées, à la croissance économique durable au niveau national, à la bonne santé du secteur privé et à l'allègement, à long terme, de la pauvreté.
- 7. Les résultats escomptés peuvent être résumés comme suit :
 - a) une amélioration des capacités techniques et technologiques pour l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable, y compris dans les domaines des inventaires forestiers, de la cartographie des répartitions et des plans de gestion spécifiques aux espèces CITES ;
 - b) une amélioration des connaissances sylvicoles et écologiques induisant une meilleure gestion des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES ;
 - c) le renforcement des capacités pour l'identification des produits forestiers ligneux et non ligneux, ainsi que des systèmes efficaces d'information et de suivi ;
 - d) des outils d'identification des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES améliorés et développés en utilisant des applications informatiques et autres supports de formation permettant d'identifier et suivre les produits de ces espèces ;
 - e) des études de marché réalisées et des systèmes d'information sur les produits forestiers mis en place ;

- f) la création et le soutien aux forums nationaux, aux groupes de travail régionaux et internationaux, et aux actions de sensibilisation efficaces ;
- g) un niveau d'emploi stable ou accru dans le secteur forestier ; et
- h) un soutien à long terme à la gestion durable des arbres et des forêts dans les principaux États des aires de répartition.

Application de la décision 18.14 et de la décision 18.17, paragraphe a)

8. Le 20 février 2020, le Secrétariat a publié la notification aux Parties [No. 2020/013](#) concernant le *Programme CITES sur les espèces d'arbres* et le précédent programme OIBT-CITES (2006-2016). Le Secrétariat a reçu des réponses de la part de 23 Parties (13% de toutes les Parties ; voir l'annexe 1). Trois projets du Programme CITES sur les espèces d'arbres concernent trois pays ; elles ont soumis une réponse commune aux trois Parties concernées : 1 - Kenya, République Unie de Tanzanie et Ouganda ; 2 - Guatemala, Nicaragua et Salvador ; et 3 - Bénin, Togo et Nigéria. Outre les réponses communes envoyées par les responsables des projets trinationaux, le Nicaragua, le Nigéria et le Togo ont également adressé une deuxième réponse distincte contenant un complément d'informations. L'original des réponses peuvent être obtenues sur demande en format électronique auprès du Secrétariat.
9. Le récapitulatif des réponses à la notification élaboré par le Secrétariat est présenté à l'annexe 2. Dans la mesure où les réponses abordent divers aspects du programme OIBT-CITES et du CTSP, et comme les Parties participaient à l'un des programmes ou aux deux à des titres différents, le Secrétariat a regroupé les réponses en trois catégories :
 - a) Programme CITES sur les espèces d'arbres (CTSP ; 2017 à ce jour) ;
 - b) Programme OIBT-CITES (2006-2016) ; et
 - c) Réponses des Parties qui ne bénéficiaient ni du CTSP, ni du Programme OIBT-CITES.
10. En se basant sur les réponses reçues, l'expérience des pays peut se résumer ainsi :

S'agissant des travaux déjà réalisés dans le cadre du programme OIBT-CITES (2006-2016) :

- Huit Parties ont répondu, dont six ont bénéficié du programme OIBT-CITES.
- Les Parties ont apprécié le fait de bénéficier de la coopération entre les divers services, au niveau national comme au niveau international, résultant des travaux réalisés dans le cadre du programme OIBT-CITES.
- La plupart des réponses indiquaient combien était appréciée la production de données scientifiques permettant de formuler des avis de commerce non préjudiciable.
- Toutes les réponses indiquaient un renforcement de la sensibilisation à la Convention et une meilleure application de celle-ci au commerce des espèces d'arbres.
- Une Partie a souligné la levée de la suspension du commerce par le Comité permanent suite aux activités mises en place dans le cadre du programme.
- Les réunions au niveau régional organisées dans le cadre du programme OIBT-CITES étaient mentionnées comme les événements marquants dans le domaine du renforcement des capacités et de la coordination régionale.

S'agissant du Programme CITES sur les espèces d'arbre (2017- en cours)

- Vingt trois Parties ont répondu, dont 21 bénéficient actuellement du programme.
- La plupart des réponses saluaient l'accroissement de la coopération entre les services résultant des travaux réalisés dans le cadre du CTSP, au niveau national comme au niveau international.

- La plupart insistent sur l'importance de la production de données scientifiques utilisées dans la formulation d'avis de commerce non préjudiciable, favorisant ainsi la durabilité des prélèvements et du commerce.
- La plupart des réponses mentionnaient l'importance des réunions régionales en matière de renforcement des capacités et de coordination régionale.
- Le rôle des coordonateurs régionaux du CTSP était souligné comme essentiel aux projets, de la facilitation de la production des documents à leur mise en œuvre.
- Certaines Parties ont exprimé le souhait de poursuivre le travail du CTSP au-delà du terme prévu.

Application de la décision 18.17, paragraphe b)

Actions prévues au CTSP

11. Entre 2019 et le début 2020, les 22 Parties bénéficiant du CTSP ont entamé la mise en place de 17 projets.
12. L'annexe 3 présente un récapitulatif de l'état actuel d'avancement des 17 projets CTSP en cours. Y figurent les informations sur les dispositions prises depuis le début 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et sur la façon dont celle-ci devrait affecter les projets. Cette situation évoluera probablement dans les mois à venir et le Secrétariat est conscient du fait qu'il sera nécessaire de procéder à des ajustements au plan de travail pour assurer l'exécution des projets de façon effective et dans des délais convenables.

Gestion et coordination du CTSP

13. Les trois coordinateurs régionaux (pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique centrale/Amérique du Sud) communiquent régulièrement avec les bénéficiaires et suivent de près les avancées. Ils organisent des réunions avec les parties prenantes, répondent aux demandes d'informations, facilitent la soumission des informations et des documents, aident à réunir les documents et contribuent activement aux travaux du CTSP.
14. Le coordinateur du CTSP organise toutes les tâches importantes en matière de planning, de suivi, d'évaluation, de communication, de visibilité, de gestion des ressources humaines et de notification, tout en assurant, dans la mesure du possible, une méthodologie commune aux trois régions participantes. Le coordinateur identifie les difficultés et prend les mesures correctrices destinées à assurer que tous les projets restent sur la bonne voie et dans les délais prescrits.

Activités du CTSP et CoP18

15. L'annexe 4 reprend les 16 décisions adoptées à la CoP18 qui concernent le CTSP et les 17 projets. Les décisions portent sur les espèces d'arbres tropicaux ou les processus CITES concernés. C'est ainsi que l'annexe 5 indique par exemple que les projets de 13 Parties contribuent à l'application des dispositions du paragraphe a) ii) de la décision 18.234, *Espèces d'arbres produisant du bois de rose [Leguminosae (Fabaceae)]*, pour la somme de 1 874 114 USD. La plupart des projets appuyés par le CTSP contribuent également directement ou indirectement à l'application des décisions 18.132 et 18.134, *Renforcement des capacités* (voir annexe 4).

Collaboration avec l'OIBT

16. Dans le contexte de leur collaboration soutenue dans le cadre du CTSP, les Secrétariats de l'OIBT et de la CITES ont conclu des accords financiers. L'OIBT a entrepris trois études sur les tendances du commerce régional des produits du bois dans les régions Afrique, Asie et Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes. L'OIBT a également organisé trois réunions de lancement du CTSP. Les études peuvent être consultées sur ce [lien](#). Des pourparlers en cours devraient permettre au Secrétariat de l'OIBT de continuer à fournir une aide ciblée aux Parties mettant en œuvre les activités du CTSP et autres décisions pertinentes de la CITES.
17. Si le principal donateur au CTSP est l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique ont versé à l'OIBT des fonds qui pourraient pour partie être alloués au CTSP via le Secrétariat de l'OIBT (L'OIBT peut fournir des financements supplémentaires au Programme CITES sur les espèces d'arbres par le biais du Programme de travail biennal de l'OIBT PP-A/52-320, *Améliorer la collaboration entre l'OIBT et la CITES*). Les

Secrétariats de l'OIBT et de la CITES coordonnent des activités permettant d'utiliser une partie de ces fonds dans le cadre du CTSP.

Futures activités du CTSP

18. Les Parties à la Convention ont demandé au Secrétariat de leur fournir un appui technique et financier pour les aider à surmonter les difficultés dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention concernant les espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES. Ce fut le sujet de nombreuses interventions à la CoP18 [voir les comptes rendus résumés [CoP18 Com. I Rec. 6 \(Rev. 1\)](#)]. Grâce à la généreuse contribution de l'Union Européenne au CTSP, le Secrétariat a été en mesure de répondre aux besoins de plusieurs Parties dans les domaines des outils scientifiques, juridiques et de traçabilité et des connaissances en matière de commerce des espèces d'arbres inscrites à la CITES. En assurant le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des résultats et impacts du CTSP et des projets qu'il appuie, le Secrétariat pourra évaluer l'efficacité du mécanisme des subventions d'un faible montant au CTSP et dire si celles-ci ont permis d'obtenir l'effet désiré, ou bien s'il conviendrait d'examiner la possibilité d'employer d'autres formules à l'avenir.
19. Le CTSP et le Programme de suivi de l'abattage illégal d'éléphants ([MIKE](#)) examinent actuellement la possibilité d'organiser un projet pilote commun sur un site africain où il serait possible de mener des activités poursuivant les objectifs des deux programmes. Ils ont convenu que le mieux serait probablement de choisir un pays d'Afrique Centrale ou d'Afrique de l'Ouest. Le choix du site devra tenir compte de l'emplacement des projets du CTSP et des sites focaux du Programme MIKE dans le cadre du nouveau projet MIKES+ financé par l'UE. Le but est d'assurer autant que possible la complémentarité des actions, de renforcer les synergies et d'assurer une harmonisation en matière de visibilité et de sensibilisation.
20. S'agissant des actions communes, le Consortium international pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC), MIKE et le CTSP ont œuvré ensemble à la production d'outils de sensibilisation (banderoles, etc.) communs aux trois programmes pour la 18^e session de la Conférence des Parties.
21. Pour ce qui concerne la décision 18.15, le Comité pour les plantes a approuvé par le biais de décisions intersessions son plan de travail pour 2020-2022 (CoP18 à CoP19) résumé dans le document [PC25 Doc. 7.2](#) (voir aussi la notification aux Parties [No. 2020/056](#)). Les principaux membres du Comité pour les plantes œuvrant à l'application de la décision 18.15 sont : Aurélie Flore Koumba Pambo (Afrique, présidente du Comité pour les plantes), César Augusto Beltetón Chacón (Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes) et Daniel Wolf (adjoint pour l'Europe).

Recommandations

22. Le Comité pour les plantes est invité à :
 - a) examiner le présent rapport sur la mise en œuvre du Programme CITES sur les espèces d'arbres et, le cas échéant, formuler des recommandations à l'adresse du Secrétariat et du Comité permanent ; et
 - b) rendre compte, le cas échéant, de toute recommandation pertinente au Comité permanent.

Récapitulatif des Parties ayant répondu à la notification aux Parties No. 2020/13

1- Argentine *	9- République Démocratique du Congo **	17- Mexique ***
2- Brésil **	10- Salvador *	18- Nicaragua *
3- Burundi *	11- Gabon *	19- Nigeria (2 réponses) *
4- Cambodge *	12- Guatemala (2 réponses) **	20- République Unie de Tanzanie *
5- Cameroun **	13- Indonésie **	21- Togo *
6- Côte d'Ivoire *	14- Kenya *	22- Ouganda *
7- Cuba *	15- Madagascar **	23- États-Unis d'Amérique ***
8- Bénin *	16- Malaisie **	*Parties menant des projets dans le cadre du CTSP **Parties ayant bénéficié du programme OIBT-CITES et menant des projets dans le cadre du CTSP ***Parties sans projets dans le cadre du CTSP

Résumé des réponses à la Notification aux Parties No. 2020/13

a) Programme CITES sur les espèces d'arbres (CTSP ; 2017 – ce jour):

Il convient de noter que les projets financés par le CTSP sont tous en cours et aux premiers stades de leur mise en œuvre, ce qui se reflète dans les réponses reçues au Secrétariat. Le Secrétariat a regroupé les réponses en 13 'catégories' par souci de clarté et pour faciliter l'analyse.

Partie	Renforcement ; appui ; création de :	Coopération entre les services	Plans nationaux et stratégies	Recherches; inventaires; identification des bois ; récoltes ; révision des lois	Gestion et contrôle des plantations. Expérience dans le domaine de la lutte antiparasitaire. Pépinières	Précis des spécifications techniques visant à appliquer la législation sur les zones de récoltes	Connaissances acquises au cours des réunions régionales ou des travaux sur le projet	Réseaux nationaux et internationaux	Protocoles des procédures de collaboration régionale entre les autorités CITES	Sensibilisation et respect de la Convention	Données scientifiques et outils permettant la formulation d'ACNP robustes	Coordination régionale	Reconnais-santes pour l'appui fourni dans le cadre du CTSP	Demandes d'extension du CTSP
1- Argentine	√	√	√			√	√	√	√	√	√	√	√	√
2- Burundi			√								√	√	√	
3- Bénin	√		√				√	√			√	√		√
4- Brésil			√				√					√	√	√
5- Cambodge	√				√		√	√		√		√	√	√
6- Cameroun							√	√			√	√	√	
7- Côte d'Ivoire	√		√				√			√				
8- Cuba	√		√	√			√	√		√	√			
9- R D Congo	√		√							√				

Partie	Renforcement ; appui ; création de :	Coopération entre les services	Plans nationaux et stratégies	Recherches; inventaires; identification des bois ; récoltes ; révision des lois	Gestion et contrôle des plantations. Expérience dans le domaine de la lutte antiparasitaire. Pépinières	Précis des spécifications techniques visant à appliquer la législation sur les zones de récoltes	Connais- sances acquises au cours des réunions régionales ou des travaux sur le projet	Réseaux nationaux et inter- nationaux	Protocoles des procédures de collaboration régionale entre les autorités CITES	Sensibili- sation et respect de la Convention	Données scientifi- ques et outils permettant la formulation d'ACNP robustes	Coordination régionale	Reconnais- santes pour l'appui fourni dans le cadre du CTSP	Demandes d'exten- sion du CTSP
10- Salvador	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√s
11- Gabon												√	√	
12- Guatemala	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
13- Indonésie	√		√		√						√			√
14- Kenya	√						√	√	√	√		√	√	√
15- Madagascar	√		√				√	√				√		
16- Malaisie	√		√	√			√	√				√	√	√
17- Nicaragua	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
18- Nigéria	√	√	√				√	√	√	√	√	√		√
19- République Unie de Tanzanie	√						√	√	√	√		√	√	√
20- Togo	√	√	√				√	√			√	√	√	√
21- Ouganda	√						√	√	√	√		√	√	√

b) Programme OIBT-CITES (2006 – 2016):

Partie	Renforcement ; appui ; création de :	Coopération entre les services de l'État	Plans de gestion nationaux et stratégies	Travaux de recherches, inventaires et identification	Données de sur la gestion des plantations et réglementation. Expérience dans le domaine de la lutte antiparasitaire.	Précis des spécifications techniques pour appliquer la législation sur les aires de récolte	Renforcement des capacités et acquisition des connaissances aux réunions régionales ou au cours des activités	Réseaux nationaux et internationaux	Sensibilisation et respect de la Convention	Données scientifiques et outils permettant la formulation d'ACNP robustes	Coordination régionale	Suspension levée grâce au programme OIBT-CITES
1- Brésil			√	√	√		√		√	√		
2- Cameroun		√	√	√	√	√	√		√	√		
3- République Démocratique du Congo		√	√	√			√		√	√	√	√
4- Guatemala		√		√			√	√	√			
5- Indonésie		√		√			√		√			
6- Madagascar							√		√			

c) **Réponses des Parties n'ayant pas mis en place de projets financés dans le cadre du CTSP ou du programme OIBT-CITES :**

Sujets abordés Partie	Travaux de suivi du programme OIBT-CITES	Les différences entre le programme OIBT-CITES et le CTSP à l'origine de difficultés pour la CITES à débloquer les fonds	Pour le CTSP : insiste sur l'importance du Comité consultatif, de l'OIBT et du Secrétariat de la CITES dans la sélection des projets et l'élaboration des propositions ; les services d'interprétariat aux réunions lorsque les financements sont disponibles ; bilan de terrain à mi-parcours à partir de la date de lancement.	Apprécie le site web du CTSP Recommande la production de vidéos et de produits multimédias de terrain comme bon moyen de sensibilisation	Apprécie l'importance de l'appui du CTSP à la formulation des ACNP, à la législation et à la lutte contre la fraude.	A participé à des réunions du Conseil de l'OIBT et de la CITES	Salue la collaboration entre l'OIBT et la CITES	Souligne les difficultés rencontrées par les Parties pour inscrire des espèces d'arbres aux annexes de la CITES.	Appelle à la poursuite de la collaboration entre la CITES et l'OIBT
1- Mexique	√				√	√	√	√	√
2-États-Unis d'Amérique	√	√	√	√					

Note : L'original des réponses soumises et présentées dans cette annexe peut être obtenu en format électronique sur demande auprès du Secrétariat.

**État d'avancement des activités mises en place dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres
(Avril 2020)**

Afrique

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées au mois d'avril 2020	Étapes suivantes ; activités prévues
Plan d'action et renforcement des capacités pour la gestion durable de <i>Pterocarpus erinaceus</i> au Bénin, au Nigéria et au Togo	Bénin	13/11/2019	01/12/2019 – 12 mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation du processus d'accord pour la mise en œuvre du projet au Togo et au Nigéria, 2. Création d'une équipe de gestion, 3. Création du Comité des spécialistes scientifiques, 4. Réunion de démarrage du projet avec les gestionnaires forestiers et universitaires, 5. Validation des termes de références pour l'inventaire de <i>Pterocarpus erinaceus</i> au Bénin, 6. Sélection de l'équipe de consultants, 7. Réunion de fixation du cadre méthodologique pour la conduite des études. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recueil des données d'inventaire de l'espèce accompagné d'un plan d'action. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 devraient retarder le projet de deux mois.</p>
Plan d'action et renforcement des capacités pour la gestion durable de <i>Pterocarpus erinaceus</i> au Bénin, au Nigéria et au Togo	Togo	28/01/2020	01/12/2019 - 12 mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Signature du contrat avec le pays pilote en décembre 2019 ; 2. Réunions d'échanges pour expliquer les projets aux divers organes du Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) ; 3. Élaboration des termes de références et du contrat du consultant en février 2020 ; 4. Organisation de l'atelier de démarrage du projet pour solliciter la participation de toutes les parties prenantes de façon à ce qu'elles puissent communiquer les informations et données au consultant qui sera désigné. Cet atelier a été organisé le 5 mars 2020 ; 5. Demande d'accès pour les consultants aux données d'inventaire de la forêt nationale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étude d'inventaire accompagnée d'un plan d'action par les consultants. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont affecté essentiellement les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>
Plan d'action et renforcement des capacités pour la gestion durable de <i>Pterocarpus erinaceus</i> au Bénin, au Nigéria et au Togo	Nigéria	28/01/2020	01/12/2019 - 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la case Bénin les avancées réalisées conjointement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les activités communes dans la case Bénin. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 devraient retarder le projet de deux mois.</p>

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées au mois d'avril 2020	Étapes suivantes ; activités prévues
Projet de plan d'action et d'actualisation de l'avis de commerce non préjudiciable en vue de la gestion durable de <i>Prunus africana</i> (Rosaceae), espèce d'arbre inscrite à l'annexe II de la CITES au Cameroun (Projet S-567)	Cameroun	09/01/2020	10/01/2020 – 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de l'équipe de coordination et du Comité technique national chargé du suivi du projet (octobre 2019), 2. Création du Comité scientifique restreint chargé du suivi du projet (13 février 2020), 3. Organisation de la première session du Comité technique national afin de lancer le projet et d'étudier le calendrier des activités au cours des six premiers mois (28 février 2020), 4. Organisation de la mission chargée de la sensibilisation et de la présentation des spécialistes dans le cadre de la mise en œuvre du projet (13 au 23 mars 2020). 	<p>- Élaboration des termes de références (TdR) pour les activités programmées :</p> <p>Plusieurs TdR ont été validés par les autorités, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les TdR sur le contrôle des inventaires réalisés sur divers sites d'exploitation de <i>Prunus africana</i> ; 2. les TdR sur l'étude de l'état actuel des procédures de gestion, d'exploitation et de traitement de <i>Prunus africana</i> ; 3. les TdR sur l'état des recherches sur <i>Prunus africana</i>. <p>- Il en est de même pour plusieurs projets de recherches qui sont en cours de validation, dont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le projet d'études sur l'exploitation de <i>Prunus africana</i> dans les agrosystèmes de l'Adamawa, dans les régions Centre et Ouest du Cameroun ; 2. le projet des normes d'exploitabilité rationnelle et modèles de gestion de <i>Prunus africana</i> dans trois régions du Cameroun ; 3. le projet d'études comparatives sur l'exploitation de <i>Prunus africana</i> dans les zones naturelles ou plantées, et les normes pour une gestion durable au Cameroun. <p>- Des contrats de consultance sont en cours d'élaboration sur tous les projets de termes de références et pour les études en préparation.</p> <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont affecté essentiellement les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>
Projet de sauvegarde de <i>Pericopsis elata</i> (Assamela) et de <i>Pterocarpus erinaceus</i> (Bois de vène) en Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	01/04/2019	01/11/2019 - 24 mois	<p>Les travaux ont essentiellement porté sur l'élaboration des textes réglementaires devant régir le projet, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le décret créant le projet ; 2. Le décret créant le Comité de pilotage ; 3. Le décret créant le Comité national technique ; 4. Le décret créant le Comité scientifique restreint ; 5. Le décret créant l'équipe du projet. 	<p>Élaboration en cours des :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. TdR de l'inventaire ; 2. TdR des relevés cartographiques des deux peuplements ; 3. TdR de la préparation du document d'ACNP 4. TdR d'acquisition des inventaires et relevés cartographiques.

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées au mois d'avril 2020	Étapes suivantes ; activités prévues
					Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.
Conservation et gestion durable d' <i>Osyris lanceolata</i> , pour le développement économique en Afrique de l'Est	Kenya	22/02/2019	22/02/2019 – 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> Démarrage du projet à Nairobi, Kenya, juin 2019. Lancement du projet en République Unie de Tanzanie (novembre 2019) et en Ouganda (février 2020) et commencement du processus d'adjudication des contrats de sous-traitance. Puis examen des CV et envoi des lettres d'engagement. Le bureau du projet a déboursé des fonds à la République Unie de Tanzanie (3 000 USD) et à l'Ouganda (4 320 USD) Préparation du rapport technique annuel et du rapport financier intermédiaire annuel qui ont été soumis à la fin janvier 2020. 	<ol style="list-style-type: none"> Début du processus de transfert des fonds pour les sous-traitants en République Unie de Tanzanie (résultat 2). Préparation des transferts de fonds à l'Ouganda pour les travaux de sous-traitance (résultat 2). Le Kenya envoie des appels à candidature pour des spécialistes pour la sous-traitance (résultat 2). <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de trois mois.</p>
Conservation et gestion durable d' <i>Osyris lanceolata</i> , pour le développement économique en Afrique de l'Est	Ouganda	22/02/2019	22/02/2019 – 24 mois	<ul style="list-style-type: none"> Voir dans la case Kenya les avancées réalisées conjointement. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir dans la case Kenya les activités réalisées conjointement. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>
Conservation et gestion durable d' <i>Osyris lanceolata</i> , pour le développement économique en Afrique de l'Est	République Unie de Tanzanie	22/02/2019	22/02/2019 – 24 mois	<ul style="list-style-type: none"> Voir dans la case Kenya les avancées réalisées conjointement. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir dans la case Kenya les activités réalisées conjointement. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>
« <i>Gestion durable de la population de Prunus africana de Madagascar : évaluation de stock, agroforesterie, technique de prélèvement et cadre réglementaire</i> ».	Madagascar	03/09/2019	03/09/2019 - 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> Madagascar a participé aux réunions techniques régionales sur le programme CITES ; Finalisation de l'étude sur l'état de la recherche sur <i>Prunus africana</i> ; Finalisation du document de méthodologie pour les activités 1.1 (Faire un état des lieux des outils de gestion actuel de <i>P. africana</i> à Madagascar et en relever les failles) et 1.2. (Faire un état des lieux de l'exploitation en relevant le degré de respect des normes actuelles, et la prise en compte des besoins de la communauté locale). 	<ol style="list-style-type: none"> État des lieux en matière de : (i) gestion, (ii) cadre réglementaire, (iii) recherche sur l'espèce <i>Prunus africana</i> dans le but d'orienter la gouvernance de l'espèce à Madagascar ; La nomination d'un coordinateur régional nous a permis d'harmoniser la gestion de prunus sur les zones de répartition ; Le coordinateur régional nous soutient dans la mise en œuvre du programme : de la rédaction des documents et suivi des progrès, à la validation des TdR et des rapports ; expertise internationale.

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées au mois d'avril 2020	Étapes suivantes ; activités prévues
					<p>4. La participation du coordinateur régional est d'au moins 70%.</p> <p>- Activités en cours dans le cadre du CTSP :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. activité 1.1. Faire un état des lieux des outils de gestion actuel de <i>P. africana</i> à Madagascar et en relever les failles, 2. activité 1.2. Faire un état des lieux de l'exploitation en relevant le degré de respect des normes actuelles, et en tenant compte des besoins de la communauté locale. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>

Asie

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées au mois d'avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
Intégration de la définition de lignes directrices et de mesures incitatives afin de piloter la création de petites plantations privées de <i>Dalbergia</i> et élaborer un avis de commerce non préjudiciable dans la province de Preah Vihear.	Cambodge	06/11/2019	06/11/2019 - 18 mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une structure de coordination du projet a été créée, et un Comité technique de projet a été mis sur pied. 2. Signature d'un contrat avec une pépinière privée pour la livraison de 50 000 plants de <i>D. cochinchinensis</i> aux communautés locales. 3. Organisation de six réunions destinées à recueillir des informations en matière de sensibilisation et de distribution des plants, de pratiques actuelles de gestion et de conservation, et de contrôle et suivi de la récolte de <i>D. cochinchinensis</i> et <i>D. oliveri</i> ; des rapports ont été préparés. 4. Un inventaire de la flore a été réalisé sur 86 parcelles témoins afin de recueillir des données sur la répartition, la structure et les populations des deux espèces. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des consultations sur les lignes directrices et mesures incitatives dans le but de stimuler la création de petites plantations privées, y compris les procédures d'enregistrement. 2. Organiser des formations d'entreprises privées et de petits paysans et distribuer 50 000 plants. 3. Effectuer un examen détaillé de la taxonomie, biologie, écologie, dynamique des populations, contrôle des récoltes et suivi des deux espèces 4. Évaluer l'efficacité des pratiques actuelles de gestion et l'état de conservation actuel des deux espèces, et poursuivre les études de terrain systématiques. <p>Aucun retard dans la mise en place du projet n'est envisagé pour cause de COVID-19.</p>
Rapport sur l'avis de commerce non préjudiciable et base de données ADN pour <i>Dalbergia latifolia</i> à Java et au West Nusa Tenggara (Indonésie).	Indonésie	18/03/2020	18/03/2020 – 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordination interne entre les organismes de mise en œuvre et les services de collaboration (réunion virtuelle). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer une étude de la littérature concernant la taxonomie, la biologie, l'écologie, l'état et les tendances et dynamiques des populations de <i>D latifolia</i>, la situation actuelle en matière de contrôle des récoltes, les pratiques de gestion et l'état de conservation. 2. Organiser la coordination interne parmi les membres de l'équipe (réunion virtuelle). <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de trois mois.</p>

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées au mois d'avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
Création d'arboretums et renforcement du réseau institutionnel pour la conservation d' <i>Aquilaria malaccensis</i> en Malaisie péninsulaire	Malaisie	14/06/2019	14/06/2019 - 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> Plusieurs réunions et visites de terrain ont été organisées avec le Département des forêts de la Malaisie péninsulaire et le Département des forêts de l'État de Selangor pour repérer le site de l'arboretum. Ces deux organes sont les collaborateurs du projet. Douze missions ont été réalisées en 2019 pour collecter les plants, et 6 autres en 2020. À ce jour, on estime qu'environ 2 000 plants sont élevés dans la pépinière de l'Institut de recherche de la forêt (FRIM) de Malaisie. 	<ol style="list-style-type: none"> Identifier le site de l'arboretum dans l'État de Selangor. Voir avec les chercheurs du FRIM la possibilité de créer un arboretum dans l'État de Perak. Organiser des missions de terrain pour récolter des plants adéquats. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>
Renforcement de la gestion et de la conservation de <i>Dalbergia cochinchinensis</i> et <i>Dalbergia oliveri</i> au Viet Nam.	Viet Nam	19/07/2019	19/07/2019 - 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> Ont été recrutés un spécialiste de gestion des forêts, un spécialiste de la conservation des plantes, un spécialiste de la gestion des bois et un spécialiste en système d'information géographique. Deux missions de terrain ont été menées en septembre et octobre 2019 dans six provinces pour évaluer les pratiques actuelles de gestion et l'état de conservation de <i>D. cochinchinensis</i> et <i>D. oliveri</i>, y compris les menaces, la récolte, le commerce et la lutte contre la fraude. Une réunion technique a été organisée en janvier 2020 pour discuter des dernières observations en matière de taxonomie, biologie, écologie, état de conservation, tendances et structure des populations des deux espèces au Viet Nam. Deux enquêtes ont été menées sur le terrain en mars et avril 2020 pour étudier la répartition des populations des deux espèces. 	<ol style="list-style-type: none"> Deux autres enquêtes de terrain sur la répartition des populations des deux espèces seront organisées dans les parcs nationaux de Cat Tien et Yok Don. Effectuer une analyse spatiale et préparer les cartes de répartition des deux espèces, y compris en organisant trois débats sur les questions techniques. Préparer un projet de rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les deux espèces et organiser un atelier de consultation pour finaliser le rapport, ainsi qu'un atelier de formation. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>

Amérique Centrale, Amérique du Sud et Caraïbes

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées en avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
Bases pour la gestion durable du Palo santo <i>Bulnesia sarmientoi</i> dans la région du Gran Chaco en Argentine	Argentine	23/12/2019	23/12/2019 - 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les 4 juridictions concernées se sont accordées sur les spécifications techniques pour l'utilisation de l'espèce en actualisant et améliorant celles précédemment adoptées. 2. Des dispositions ont été prises pour le recrutement des consultants. 3. Production de lettres d'accords entre les organismes de recherche et MAyDS (CITES-MA) pour l'exécution des services de consultants. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. En attente des propositions de trois spécialistes pour analyse et sélection. 2. Soumission des documents sur les accords entre les parties, pour analyse et validation par les organes juridiques du Ministère de l'environnement et du développement durable. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de trois mois. L'Argentine connaît actuellement la phase la plus longue de confinement de toutes les Parties réalisant les travaux dans le cadre du CTSP.</p>
Identification rapide, sur le terrain, des bois et de l'huile de bois rose de <i>Dalbergia</i> par la technologie NIRS – NIRS ID	Brésil	11/09/2019	11/09/2019 – 24 mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sélection des xylothèques internationales et nationales contenant un nombre important d'espèces et spécimens de <i>Dalbergia</i> à étudier. 2. Les <i>Dalbergia</i> qui seront collectées dans la savane brésilienne ont déjà été sélectionnées. Le Dr Peter Gasson, spécialiste du genre, a accepté de participer à la mission. 3. Deux étudiants suivent une formation financée par le projet. 4. La stratégie de prélèvements de 40 échantillons ou plus d'huile de bois de rose est en cours d'élaboration. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en route de l'étude et du relevé cartographique des communautés amazoniennes produisant l'huile de bois de rose et prise de contact avec les chercheurs de la région appartenant à d'autres institutions. 2. Engager un consultant en anatomie du bois pour : <ol style="list-style-type: none"> a) actualiser les collections présélectionnées déjà mentionnées dans le projet. b) finaliser la sélection des collections de bois contenant un nombre important de spécimens de <i>Dalbergia</i> à visiter. c) Engager des contacts préliminaires avec les conservateurs des collections internationales et nationales à visiter, et programmer ces visites. 3. Engager la construction d'une banque de données de spectres dans le proche infrarouge qui sera rendue publique*. 4. Prendre contact avec les personnes/associations pouvant identifier les communautés amazoniennes produisant de l'huile de bois de rose. <p>*Il s'agit là d'une activité annexe</p>

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées en avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
					Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.
Fomento de la capacidad para lograr una más efectiva implementación de la CITES em Cuba para especies maderables del género <i>Guaiaecum</i>	Cuba	30/03/2020	30/03/2020 – 12 mois	<p>Certaines des activités prévues dans le projet ont été réalisées avec utilisation de fonds nationaux comme apports en nature :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commencement de la collecte des semences ; terminée sur certains sites. 2. Préparation de projets nationaux (par province) permettant d'obtenir des financements du Fonds national de développement forestier pour les activités prévues dans le projet CITES. 3. Coordination réalisée avec d'autres projets forestiers (Ecovalor et Projet OP15). L'équipe du projet a participé à des réunions et ateliers dans les provinces afin de présenter le projet CITES et de favoriser les synergies. Le projet OP15 a entamé les activités d'amélioration des pépinières prévues conjointement avec le projet CITES. 4. Des réunions de travail ont été organisées avec tous les participants au projet. 	<p>Les activités prévues dans le cadre de l'objectif 2 du projet sont en cours :</p> <p><i>Obj.2 La coopération entre les autorités scientifiques et les autorités compétentes dans la lutte contre le trafic illégal de bois (douanes, rangers, police, poursuites judiciaires) est élargie et le réseau d'échange des informations est mis en place.</i></p> <p>En mars, a été créé le groupe opérationnel de prévention et de contrôle de la criminalité liée aux espèces sauvages et autres activités illégales s'en prenant aux ressources naturelles. Ce groupe a été créé pour appliquer le plan du gouvernement pour la prévention et le contrôle de la criminalité liée aux ressources forestières, à la faune et la flore sauvages et autres ressources naturelles.</p> <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>
Análisis integral de las especies arbóreas del género <i>Dalbergia</i> y similares a través del laboratorio forense de maderas para el fortalecimiento de la aplicación de la CITES em Guatemala	Guatemala	28/08/2019	01/07/2019	<ol style="list-style-type: none"> 1. Études phénologiques, phytogéographiques, botaniques, et dasymétriques des espèces et de leur état actuel de conservation. 2. Études organoleptiques, physiques, macroscopiques et microscopiques des bois. 3. Avancées réalisées en matière de détermination moléculaire des espèces de <i>Dalbergia</i> au Guatemala, de certification des processus en laboratoire en utilisant la norme ISO 17025, ainsi que de leurs liens avec le système judiciaire de l'environnement. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exploration, localisation des populations et élaboration de cartes. 2. Création de parcelles ; enregistrement des données dasymétriques et photographiques. 3. Enregistrement des données physiographiques et phénologiques et évaluation des arbres. 4. Collecte d'échantillons botaniques et préparation d'herbiers de référence. 5. Procédures administratives, recherche, sélection et achat ou dons d'arbres pour les études; coupe et transport des bois. 6. Préparation des planches, tablettes, rondins, tubes à essais et cubes. 7. Études organoleptiques et physiques des bois.

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées en avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
					<p>8. Études microscopiques et macroscopiques des bois. 9. Préparation des éclisses, planches, rondins et tubes à essais. 10. Analyses des données, préparation des rapports et du manuel. 11. Procédures CONAP d'autorisation des études sur <i>Dalbergia</i> et localisation des populations pour obtenir des échantillons. 12. Préparation du laboratoire pour la mise en place du système qualité aux normes ISO 17025 et coordination avec les services en charge de la gestion des forêts.</p> <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>
<p>Generación de capacidades y lineamientos técnicos de manejo para elaborar dictámenes de extracción no perjudicial orientados a las especies del género <i>Dalbergia</i> en Guatemala, El Salvador y Nicaragua</p>	<p>Guatemala – Nicaragua – Salvador</p>	<p>24/07/2019</p>	<p><u>24/07/2019 – 24 mois</u></p>	<p><u>Guatemala :</u> Le Guatemala a réalisé 25% des objectifs, produits et activités du projet. Les progrès ont été limités par la suspension des réunions et ateliers prévus avec les organes étatiques.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. À ce jour, les collectes et extractions des semences ont été effectuées pour les espèces <i>Dalbergia stevensonii</i>, <i>Dalbergia retusa</i> et <i>Dalbergia melanocardiumi</i> qui seront utilisées pour évaluer les diverses pratiques de gestion agronomique dans les pépinières et la production des 5 000 plants ainsi créés. 2. Pour ce qui concerne la création de parcelles permanentes d'évaluation (PPM), tous les équipements, matériels et bases de données nécessaires à la mise en œuvre de cette activité ont été acquis. 3. Le processus de recrutement des consultants à court terme est dans sa phase finale : a) préparation d'orientations techniques pour <i>Dalbergia</i> dans la nature, b) analyses du taux de croissance du genre <i>Dalbergia</i>, c) analyse des orientations sur les formulations des ACNP. En attente de la préparation de l'application web. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Systématiser les informations existantes au Guatemala, Salvador et Nicaragua pour générer un référentiel d'informations 2. Mise en place d'ateliers et systématisation et intégration des informations générées. 3. Préparation d'un document sur la proposition finale d'outil de conservation et de gestion durable des espèces <i>Dalbergia</i>. 4. Nouvelles mesures sur les 15 parcelles - PPM - des espèces du genre <i>Dalbergia</i> créées dans la nature au Guatemala en 2016. 5. Collecte et analyse des échantillons pour déterminer la progression annuelle actuelle - ICA - et la moyenne de progression annuelle - IMA- des espèces du genre <i>Dalbergia</i>, pour l'élaboration de modèles permettant de déterminer le taux de croissance définitif des espèces (análisis fustal) au Guatemala, Salvador et Nicaragua. 6. Analyse des données statistiques contenues dans les plans de gestion élaborées et mis en œuvre au Guatemala, Salvador et Nicaragua, axée sur l'existence, la répartition et la densité des <i>Dalbergia</i> dans la nature avant et après la récolte.

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées en avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
					<ol style="list-style-type: none"> 7. Détermination et proposition d'un diamètre minimum pour la coupe des espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua. 8. Détermination et proposition de l'intensité de coupe des espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua. 9. Détermination et proposition du taux de coupe annuel acceptable dans la nature pour les espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua. 10. Détermination et proposition du cycle de coupe dans la nature pour les espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua. 11. Définition des orientations techniques concernant les arbres producteurs de semences pour les espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua 12. Préparation, présentation et validation de la proposition des orientations techniques pour une gestion durable dans la nature, pour les espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua. 13. Systématisation des informations existantes sur les systèmes de reproduction et implantation des espèces du genre <i>Dalbergia</i> dans les plantations et systèmes agroforestiers du Guatemala, Salvador et Nicaragua. 14. Détermination des pratiques de gestion agronomique dans les pépinières pour les espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua, et création d'au moins une pépinière pilote. 15. Détermination des pratiques de gestion agronomique pour l'implantation des espèces du genre <i>Dalbergia</i> dans les plantations et systèmes agroforestiers du Guatemala, Salvador et Nicaragua. 16. Création de parcelles expérimentales permettant d'évaluer les méthodes de propagation et création de plantations et systèmes agroforestiers d'espèces du genre <i>Dalbergia</i> au Guatemala, Salvador et Nicaragua.

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées en avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
					Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de trois mois.
Generación de capacidades y lineamientos técnicos de manejo para elaborar dictámenes de extracción no perjudicial orientados a las especies del género <i>Dalbergia</i> en Guatemala, El Salvador y Nicaragua	Guatemala – Nicaragua – Salvador	24/07/2019	<u>24/07/2019 – 24 mois</u>	<p><u>Salvador :</u></p> <p>Le Salvador a réalisé 25% des objectifs, produits et activités du projet.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un comité technique pluridisciplinaire a été organisé avec la participation de la majorité des institutions connexes, notamment dans les domaines de la recherche, de la gestion, de la conservation des ressources naturelles et de la commercialisation. Ce comité est chargé de fournir et valider les informations résultant des diverses études du projet. 2. La proposition pour un outil de suivi du genre <i>Dalbergia</i> au Salvador est en préparation. 3. Les travaux de collecte des informations nationales sur la gestion, le marketing, la localisation des populations naturelles, les plantations et les systèmes agroforestiers sont en cours, informations qui ont servi à créer la première carte de répartition des populations et d'occurrence en utilisant le programme MaxEnt. 4. Les activités de formation, collecte, séchage et scarification des semences de 5 espèces récoltées dans les populations sauvages sont également en cours, en même temps que les recherches sur la propagation sexuée ou asexuée des espèces. Le meilleur site a été choisi pour l'installation des pépinières en forêt, le regroupement et la production de plants, ainsi que la fourniture de matériels et équipements, et l'embauche du pépiniériste. 5. Les trois sites repérés pour la création de parcelles permanentes d'évaluation (PPM) ont été identifiés et disposent déjà des équipements et financements nécessaires. 	<p>En plus des activités communes mentionnées ci-dessus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création de trois parcelles permanentes d'évaluation (PPM) au Salvador. <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>

Intitulé du projet	Pays	Date de réception des fonds CITES	Date de lancement – durée en mois	Avancées réalisées en avril 2020	Situation actuelle et activités prévues
<p>Generación de capacidades y lineamientos técnicos de manejo para elaborar dictámenes de extracción no perjudicial orientados a las especies del género <i>Dalbergia</i> en Guatemala, El Salvador y Nicaragua</p>	<p>Guatemala – Nicaragua – Salvador</p>	<p>24/07/2019</p>	<p><u>24/07/2019</u> – 24 mois</p>	<p><u>Nicaragua</u></p> <p>Le Nicaragua a réalisé 40% des objectifs, produits et activités du projet.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'importants progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion conservatoire et durable de <i>Dalbergia</i> spp. 2. Création de la première parcelle permanente d'évaluation (PPM) dans un système agroforestier (SAF). 3. La deuxième PPM devrait être installée au sein du Centre d'amélioration génétique et banque de semences de la forêt de l'Institut national des forêts (INAFOR). 4. Pour la troisième PPM en forêt naturelle, le Comité de soutien du projet agissant sous la direction du Plan de gestion général des forêts (PGMF), approuvé par l'INAFOR, désignera la parcelle. 5. Trois termes de références des services de consultants ont été préparés et soumis qui concernent les analyses de croissance des espèces, les lignes directrices techniques de gestion des espèces de <i>Dalbergia</i> au Nicaragua et le guide de préparation des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les espèces ligneuses du genre <i>Dalbergia</i>. 6. Préparation du contenu des lignes directrices techniques pour les forêts de feuillus et la gestion conservatoire des forêts de <i>Dalbergia</i> et préparation du rapport d'extraction non préjudiciable pour <i>Dalbergia</i> spp. présentes au Nicaragua 7. L'élaboration du document Description des systèmes de reproduction et plantations de <i>Dalbergia</i> spp. est terminée. 8. Le document Description des pratiques de gestion agronomiques dans les pépinières de <i>Dalbergia</i> au Nicaragua est terminé à 100%, la mise en place des essais n'est pas réalisée et doit intervenir en avril. 9. Le document Guide et protocole de détermination des pratiques de gestion agronomiques pour l'implantation de <i>Dalbergia</i> spp. dans les plantations et systèmes agroforestiers purs est réalisé à 100% ce qui implique de devoir définir dans les fermes les parcelles sur lesquelles les plantations seront créées selon des modalités diverses et modèles statistiques divers. 	<p>Les activités communes sont décrites ci-dessus.</p> <p>Les mesures étatiques actuelles liées à la COVID-19 ont essentiellement affecté les activités prévues sur le terrain, ainsi que les réunions, ce qui devrait retarder le projet de deux mois.</p>

Récapitulatif des décisions adoptées à la CoP18 auxquelles peuvent contribuer les projets financés dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres

Afrique	# Burundi- <i>Prunus africana</i> Σ	Gabon - <i>Guibourtia</i> spp. Σ	Kenya – <i>Osyris lanceolata</i> Σ	# Madagascar - <i>Prunus africana</i> Σ
	# Cameroun- <i>Prunus africana</i> Σ	Bénin – Togo et Nigéria* - <i>Pterocarpus erinaceus</i> Σ	# Côte d'Ivoire - <i>Pericopsis elata</i> - <i>Pterocarpus erinaceus</i> Σ	# République Démocratique du Congo - <i>Pericopsis elata</i> , - <i>Guibourtia demeusei</i> - <i>Prunus africana</i> Σ
Amérique Centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	#Nicaragua – Guatemala et Salvador <i>Dalbergiaspp.</i> Σ	Brésil <i>Dalbergia</i> spp. – <i>Aniba rosaedora</i> Σ	Guatemala <i>Dalbergiaspp.</i> et spp. similaires Σ	Cuba <i>Guaiacum</i> spp. Σ
	Argentine- <i>Bulnesia sarmientoi</i> Σ			
Asie	Viet Nam- <i>Dalbergia cochinchinensis</i> Σ	-	Indonésie- <i>Dalbergia latifolia</i> Σ	Cambodge- <i>Dalbergia</i> spp. Σ
	Malaisie- <i>Aquilaria malaccensis</i> Σ			
Projets OIBT	- Revue du commerce de certaines espèces d'arbres inscrites à la CITES : Σ			

Légendes : # Pays figurant actuellement dans l'étude du commerce important (RST) au titre de la Résolution Conf. 12.8 ; combinaisons espèces/pays soumises à une suspension du commerce ou ayant fixé des quotas zéro suite à la RST ; * pays posant des soucis en matière d'ACNP et de respect de la Convention au titre de l'Article XIII de la Convention ; Σ projet contribuant à l'application des décisions de la CoP18, le code couleur de ces décisions étant comme suit :

 Dec. 18.14 à 18.17 CTSP ¹

 Dec. 18. 132 - 18.134 Avis de commerce non préjudiciable²

 Dec.18.140 - 18.142 & 16.58 (Rev. CoP18) Identification des bois et autres produits du bois³

 Dec. 18.234 a) ii) – 18.236 Espèces d’arbres produisant du bois de rose⁴

 Dec. 18.321 a) Annotation #15⁵

 Dec. 18.178 Orientations relatives à l’expression « reproduits artificiellement » ⁶

 Dec. 18.203 - 18.204 Taxons produisant du bois d’agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinos* spp.)⁷

 Dec. 18.39 a), c) et e) Renforcement des capacités⁸

¹<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42020>

²<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42056>

³<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42058>

⁴<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42089>

⁵<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42114>

⁶<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42073>

⁷<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42082>

⁸<https://cites.org/eng/taxonomy/term/42030>

Financements du Programmes CITES sur les espèces d'arbres (CTSP) dédiés au renforcement des capacités pour une application plus efficace de la Convention aux espèces d'arbres produisant du bois de rose - Décision 18.234 a) ii)⁹ – 18.237, Espèces d'arbres produisant du bois de rose*

**Caesalpinia, Cassia, Dalbergia, Dicorynia, Guibourtia, Machaerium, Millettia, Pterocarpus et Swartzia.*

Domaine d'activité Région	ACNP	Marquage & traçabilité	Identification	Renforcement des capacités	Total USD par région
Afrique	Bénin, Togo, Nigéria (150 140 USD)	Gabon (80 000 USD)		République Démocratique du Congo (200 000 USD) Côte d'Ivoire (155 840 USD)	585 980
Amérique Centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	Nicaragua, Guatemala, Salvador (250 000 USD)	Brésil (246 355 USD)	Guatemala (199 999 USD)		696 354
Asie	Viet Nam (249 980 USD)		Indonésie (192 000 USD)	Cambodge (149 800 USD)	591 780
Total USD par domaine d'activité	650 120	326 355	391 999	505 640	1 874 114

⁹ii) « compte tenu des informations existantes (notamment celles réunies dans le cadre du programme CITES sur les espèces d'arbres) et sur la base des listes disponibles d'espèces commercialisées, compiler, en priorité, les données et les informations disponibles pour combler les lacunes en matière d'informations sur la biologie, l'état de la population, la gestion, l'utilisation et le commerce des espèces d'arbres produisant du bois de rose inscrites à la CITES; puis, en deuxième priorité, sur les espèces d'arbres produisant du bois de rose non inscrites aux annexes de la CITES, en particulier celles qui sont très recherchées pour le commerce du bois ; »